

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Création du lotissement "les hauts du viaduc" tranche 2  
sur le territoire de la commune de Barentin**  
---

---  
**Société les terrains normands**  
---

Il sera procédé **du jeudi 4 mars 2021 à 9 heures au mardi 6 avril 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de trente-quatre jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale concernant le projet de création du lotissement "Les Hauts du Viaduc" tranche 2 à Barentin. Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Barentin.

Le projet prévoit la création d'un lotissement comprenant 74 lots dont 72 lots de terrains à bâtir libres de constructeurs.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Barentin, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))

- sur le site <http://lotissementbarentin.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- à la maison citoyenne de Barentin.

Madame Catherine Lemoine, inspectrice de l'éducation nationale, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public à la maison citoyenne de Barentin - 2 rue Emile Zola (02 35 80 29 48) aux jours et heures suivants:

- jeudi 4 mars 2021 de 9 h à 11 h en présentiel et de 11 h à 12 h en permanence téléphonique

- vendredi 19 mars 2021 de 14 h à 16 h en présentiel et de 16 h à 17 h en permanence téléphonique

- samedi 27 mars 2021 de 9 h à 11 h en présentiel et de 11 h à 12 h en permanence téléphonique

- mardi 6 avril 2021 de 14 h à 16 h en présentiel et de 16 h à 17 h en permanence téléphonique.

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Barentin - Place de la Libération - BP 12 - 76360 Barentin

- par voie électronique, à l'adresse :[lotissementbarentin@enquetepublique.net](mailto:lotissementbarentin@enquetepublique.net)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://lotissementbarentin.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Yannick Leheurteur - représentant de la société les Terrains normands - 06 07 19 38 40.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Barentin.